



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 096-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.142

Déposée le : 23.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Walpoth (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Suspension des critères de naturalisation en cas d'aide sociale liée au coronavirus

La crise du coronavirus a mis le monde et la Suisse à rude épreuve, n'épargnant personne et marquant durablement la société, les familles et les individus. Pour limiter la propagation de la pandémie, des mesures drastiques ont dû être prises en Suisse. Des hommes et des femmes ont malgré tout perdu la vie, et nombreuses ont été les personnes contaminées et mises en quarantaine, ce qui aura d'importantes conséquences sur le long terme, notamment sur le plan psychique.

Pour endiguer la transmission du nouveau coronavirus, les restaurants, les écoles, les salons de coiffure, les centres commerciaux, les frontières, etc. ont été fermés. Seuls les établissements de santé, les offices postaux, les banques, les stations d'essence, les pharmacies et les commerces alimentaires sont restés ouverts au public. Nombre de prestations de service ont dû être assurées à distance, par téléphone, courrier ou internet lorsque cela était possible.

Cette crise sanitaire est également un coup dur pour l'économie. La Confédération a tenté de compenser une partie des pertes en décaissant, mais les aides financières ne suffiront jamais à les compenser entièrement. A cela vient s'ajouter le chômage, qui monte en flèche et devrait continuer d'augmenter.

La situation affecte en particulier nombre de personnes d'origine étrangère, qui travaillent souvent dans des secteurs faiblement rémunérés ou de petites entreprises. Beaucoup d'entre elles vivent dans des conditions défavorisées, dans des appartements vétustes et sans balcon donnant sur des rues à grand trafic. Toutes n'ont pas droit au chômage partiel ou à une indemnisation, et bon nombre d'entre elles travaillent sur appel et sont payées à l'heure. Elles devront tôt ou tard se tourner vers les services sociaux mais, souvent, certaines tardent trop à s'inscrire à l'aide sociale parce qu'elles espèrent trouver rapidement un nouvel emploi. D'autres craignent également qu'une telle démarche puisse influencer négativement sur leur statut de séjour ou leur demande de naturalisation. Manquant de moyens, elles s'endettent, se nourrissent mal et mettent leur santé en danger.

En temps normal, demander l'aide sociale lorsqu'on vient d'un autre pays peut en effet entraîner la perte de son autorisation de séjour ou de son droit à la naturalisation, ou retarder la démarche en vue de son obtention. La crise du coronavirus, qualifiée d'extraordinaire, est tout sauf une situation normale, et il faut en tenir compte dans l'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : en cas de demande de prolongation d'une autorisation de séjour ou de naturalisation, les critères relatifs à l'aide sociale doivent être levés si le recours à cette aide est lié à la crise du coronavirus. Pour éviter que ces personnes ne s'endettent ou mettent leur santé en danger par manque d'argent, nous attendons du Conseil-exécutif qu'il suspende les critères relatifs au recours à l'aide sociale en période de crise sanitaire pour les demandes de prolongation d'autorisation de séjour ou de naturalisation.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il entrepris quelque chose concernant le recours à l'aide sociale dans le contexte d'une demande de naturalisation ? Si oui, quoi ?
2. Le Conseil-exécutif a-t-il entrepris quelque chose concernant le recours à l'aide sociale dans le contexte d'une prolongation d'autorisation de séjour ? Si oui, quoi ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il pris connaissance de la recommandation du Département fédéral de justice et police (DFJP), qui invite à ne pas pénaliser dans leurs démarches de naturalisation ou de prolongation d'autorisation de séjour les personnes d'origine étrangère qui auraient recours à l'aide sociale à cause de la crise du coronavirus ?
4. Le Conseil-exécutif est-il prêt à édicter une directive interne à l'attention des communes pour qu'un recours à l'aide sociale lié à la crise du coronavirus n'ait pas de répercussions négatives sur la prolongation d'une autorisation de séjour ou d'établissement ?
5. Est-il prêt à édicter une directive interne à l'attention des communes pour qu'un recours à l'aide sociale à cause de la crise du coronavirus n'ait pas de répercussions négatives sur une demande de naturalisation ?
6. Le Conseil-exécutif est-il prêt à prendre les devants et à communiquer en toute clarté pour enlever à la population étrangère ces craintes infondées et cette source de stress supplémentaire, et ainsi accroître la confiance en l'Etat et la sécurité ?

Motivation de l'urgence : la crise du coronavirus va avoir des conséquences sanitaires et financières pour les personnes étrangères. Il est urgent que le Conseil-exécutif leur fasse clairement savoir si la crise aura des conséquences pour leur statut de séjour ou leur demande de naturalisation.

Destinataires
– Grand Conseil